

Deux méthodes d'estimation

La première méthode pour estimer **la valeur des services rendus** par les zones humides consiste à chiffrer les infrastructures artificielles, les ouvrages du génie civil (barrages, réservoirs, endiguements, enrochements, stations d'épuration, bassins de décantation, passes à poissons...) qui devraient être construits pour contrecarrer les effets néfastes de la destruction ou de la dégradation des zones humides.

La seconde est de chiffrer **les interventions de gestion** (désenvasement et dragage, travaux d'entretien des réseaux hydrographiques et canaux, alevinage et lâcher de gibier, programme de restauration) nécessaires pour assurer la pérennité de certains usages de ces milieux.